

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 685 créant une nouvelle rubrique au chapitre 2 du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt

n° 685

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 août 1940

Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vules D. M. (colonies) n° 14027 du 31 décembre 1939, et (finances) n° 3527 du 19 février 1940, prescrivant la création d'une nouvelle rubrique en recettes au budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 juillet 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est créé au

chapitre 2 : « Autres ressources affectées aux travaux et chefs de dépenses », du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt, une rubrique (art. 5, paragr. 1er) intitulée : « Prélèvement sur le compte affectation du produit de la réévaluation de l'encaisse de la B. I. C. » Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

GERMAIN.